

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 18 novembre 2013 à 20h00 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Alexander Tomeo – district #3
 Dominick Giguère – district #4
 Normand Clermont – district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2013
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2013

ADMINISTRATION

- 4.- Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité de Pointe-Calumet/adoption
- 5.- Liste des contrats conclus par la municipalité depuis le dernier rapport du maire/adoption
- 6.- États financiers comparatifs au 31 octobre 2013/adoption
- 7.- Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides/transport régulier et transport adapté/prévisions budgétaires 2014/adoption
- 8.- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 9.- Avis de motion/règlement 448-01-13 modifiant le règlement 448-11 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 10.- Maire suppléant/nomination
- 11.- Union des Municipalités du Québec/cotisation annuelle 2014
- 12.- Motion de félicitations/élections municipales 2013
- 13.- Motion de remerciements/Monsieur Robert Beauchamp
- 14.- Avis de motion/règlement 425-02-13 modifiant le règlement 425-07 concernant les animaux
- 15.- Entente de partenariat Québec-municipalités/appui
- 16.- Union des Municipalités du Québec/formation des nouveaux élus/autorisation

LOISIRS

- 17.- Les Chevaliers de Colomb/paniers de Noël/contribution
- 18.- Les Chevaliers de Colomb/guignolée/barrages routiers/autorisation

VOIRIE

- 19.- Travaux correctifs de drainage – 25^e Avenue (au sud du Croissant Brunet)/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de Paiement
- 20.- Travaux correctifs de drainage – 25^e Avenue (au sud du Croissant Brunet)/décomptes progressifs #2 et #3/autorisation de paiement
- 21.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 32^e Avenue (station de pompage)/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 22.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 32^e Avenue (station de pompage)/décompte progressif #1/autorisation de paiement

- 23.- Travaux correctifs de drainage et pavage – Montée de la Baie (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx)/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 24.- Travaux correctifs de drainage et pavage – Montée de la Baie (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx)/décomptes progressifs #2 et #3/autorisation de paiement
- 25.- Fourniture et mise en place de nouvelles bornes d'incendie/décomptes progressifs #1 et #2/autorisation de paiement

SÉCURITÉ

- 26.- Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc./droit de passage – piste cyclable/autorisation
- 27.- Pompier à temps partiel/démission/acceptation
- 28.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 29.- Communication du maire
- 30.- Communication des conseillers
- 31.- Période de questions
- 32.- Levée de la séance

13-11-204

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11-205

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le procès-verbal du 1^{er} octobre 2013 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.

13-11-206

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2013

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 7 novembre 2013 au montant de 125 270,78 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 7 novembre 2013 au montant de 540 954,45 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA
SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE POINTE-CALUMET**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, je vous fais rapport sur la situation financière de la Municipalité de Pointe-Calumet.

Dans ce rapport, je reviendrai sur les états financiers de l'exercice 2012, je présenterai un aperçu des résultats anticipés au 31 décembre 2012, et je donnerai les orientations générales du prochain budget.

Toujours en respect de la loi, je dépose également la liste de tous les contrats conclus entre le 1^{er} novembre 2012 et le 31 octobre 2013, et qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$, de même que ceux qui représentent une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui excède 25 000 \$.

1.- Le dernier état financier au 31 décembre 2012

Les états financiers non consolidés du précédent exercice indiquent un excédent de 126 683 \$ au 31 décembre 2012.

L'an dernier, les recettes et les dépenses ont varié comme suit :

	OPÉRATIONS	COURANTES	
	Budget	Réel	Écart
Revenus	6 346 155 \$	6 572 188 \$	226 033 \$
Dépenses	6 383 402 \$	6 527 046 \$	(143 644) \$
Affectations	(37 247) \$	(81 541) \$	(44 294) \$
Écart	0 \$	126 683 \$	126 683 \$

2.- Dernier rapport du vérificateur externe

La vérification externe du rapport financier 2012 consolidé de la Municipalité de Pointe-Calumet a été réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.. Ces derniers ont produit un rapport sans réserve confirmant les résultats de l'exercice financier 2012.

3.- Le dernier Programme triennal d'immobilisations

Le dernier Programme triennal des dépenses en immobilisations a été réalisé en grande partie.

Les principales réalisations sont les suivantes :

- a) Travaux de drainage et canalisation sur les rues suivantes : 25^e Avenue, Montée de la Baie, et 32^e Avenue;
- b) Resurfaçage de la 21^e Avenue;
- c) Réaménagement de l'hôtel de ville;
- d) Installation de parasols à la piscine municipale (parc Albert-Cousineau);
- e) Installation d'un abri pour spectacle (parc Albert-Cousineau);
- f) Installation de nouveaux éléments de jeux (parc Edouard-Champagne);
- g) Implantation de cinq (5) abribus;
- h) Implantation d'enseignes d'identification aux parcs Alphonse-Gravel et Edouard-Champagne;
- i) Implantation de nouvelles bornes d'incendie;
- j) Mise en place d'un système d'appels automatisés pour les urgences.

4.- Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

Au terme de l'exercice financier 2013, nous anticipons l'équilibration des revenus et dépenses confirmant à nouveau l'efficacité de notre gestion rigoureuse. Notre imposition foncière correspond donc aux véritables besoins de la Municipalité pour ses différents services.

5.- La rémunération et les allocations des membres du conseil municipal

La Loi sur le traitement des élus municipaux demande au maire d'une municipalité d'inclure dans son rapport annuel sur la situation financière une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

- Le maire reçoit 20 219 \$ à titre de rémunération de base plus une allocation non imposable de 10 109 \$;
- Le maire reçoit 3 102 \$ à titre de rémunération de base plus une allocation non imposable de 1 551\$ de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes;
- Les conseillers municipaux reçoivent quant à eux 6 740 \$, plus une allocation non imposable de 3 370 \$;
- Le président du conseil reçoit 112 \$ par séance publique, plus une allocation non imposable de 56\$;
- En l'absence du maire, le maire suppléant reçoit 168 \$ par semaine, plus une allocation non imposable de 84 \$;
- Les membres du conseil qui sont délégués à une commission, comité ou à une régie reçoivent 101\$ par séance, plus une allocation non imposable de 50 \$.

6.- Les orientations du budget 2014 et du programme triennal des immobilisations pour 2014, 2015 et 2016

Nous poursuivons actuellement nos réunions et analyses pour le budget 2014. Les membres du conseil rencontrent les directeurs des services, afin d'échanger sur les priorités de la prochaine année.

Je donnerai plus de détails lors de l'adoption du budget, mais je veux rappeler que notre objectif demeure le maintien d'une charge fiscale raisonnable, qui permettra à nos contribuables de continuer de recevoir des services de qualité.

7.- Conclusion

Ce rapport sur la situation financière illustre l'excellente santé financière de la Municipalité de Pointe-Calumet.

Nous avons maintenu nos investissements dans les infrastructures et dans les services directs aux citoyens. Nous avons investi dans la qualité de vie.

En terminant, je vous invite à l'adoption du budget 2014 de la Municipalité de Pointe-Calumet qui sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le 16 décembre prochain, à 20h, à la salle du conseil municipal.

DENIS GRAVEL, maire

13-11-207

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE les prévisions budgétaires au 31 décembre 2013 et les projections pour l'année 2014, suivant l'énoncé du rapport du maire ci haut, soient adoptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LA MUNICIPALITÉ DEPUIS LE
DERNIER RAPPORT DU MAIRE/ADOPTION

- 13-11-208 Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Dominick Giguère
- QUE conformément à l'article 955 du Code Municipal du Québec, la liste des contrats conclus par la municipalité depuis le dernier rapport du maire, soit adoptée telle que présentée.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 13-11-209 ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2013/ADOPTION
- Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Robert Kennedy
- QUE conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec, les états financiers comparatifs au 31 octobre 2013, soient adoptés tels que présentés.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 13-11-210 CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES/TRANSPORT RÉGULIER-TRANSPORT ADAPTÉ/PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014/ADOPTION
- ATTENDU QUE le Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides a dressé un budget pour le transport régulier ainsi que pour le transport adapté, pour l'exercice financier 2014;
- ATTENDU QUE l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), applicable au conseil en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q., c.C-60.1), dispose que le budget du conseil doit être adopté par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction;
- EN CONSÉQUENCE :
- Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo
- QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, pour l'exercice financier 2014 du Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides, le budget joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, excluant la quote-part du métro.
- QUE la contribution de la municipalité, à répartir selon les termes de l'entente constituant le CITL, soit payée au CITL le premier du trimestre.
- QUE tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q., c.D-7).
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

13-11-211

DE prendre acte du dépôt au 18 novembre 2013 des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : Denis Gravel, Serge Bédard, Robert Kennedy, Alexander Tomeo, Dominick Giguère, Normand Clermont et Marie-Claude Galland Prud'Homme, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DE transmettre un avis du présent dépôt au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11-212

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 448-01-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 448-11 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

Un avis de motion est donné par le conseiller, Serge Bédard, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 448-11 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet. Le conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

13-11-213

MAIRE SUPPLÉANT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE Monsieur Normand Clermont, conseiller du district # 5, soit nommé maire suppléant pour une période d'un (1) an, effective le 4 novembre 2013.

QUE Monsieur Normand Clermont, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence du maire.

DE nommer, Monsieur Normand Clermont, substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11-214

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/COTISATION ANNUELLE 2014

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 7 371,08 \$ à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'au Centre de ressources municipales, lequel représente la cotisation de la Municipalité de Pointe-Calumet pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE FÉLICITATIONS/ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

13-11-215

QU'UNE motion de félicitations soit envoyée aux élus des villes et municipalités faisant partie de la MRC de Deux-Montagnes, suite aux élections municipales tenues le 3 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11-216

MOTION DE REMERCIEMENTS/MONSIEUR ROBERT BEAUCHAMP

ATTENDU QUE Monsieur Beauchamp a servi avec fierté et dévouement ses concitoyennes et ses concitoyens à titre de conseiller municipal durant vingt-six (26) années;

ATTENDU QUE dans ses fonctions, il aura été attiré au transport en commun, au développement économique, à la police ainsi qu'aux pompiers;

ATTENDU QUE celui-ci a poursuivi sa route principalement au transport en commun, ayant connu l'évolution du Conseil Intermunicipal de Transport des Laurentides (CITL) ainsi que celui du Centre local de développement;

ATTENDU QUE les Calumet-Pointoises et les Calumet-Pointois, de même que les organismes et les employés municipaux sont reconnaissants à l'égard de Monsieur Robert Beauchamp;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent le féliciter pour tout le travail accompli;

EN CONSÉQUENCE :

Il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE remercier Monsieur Robert Beauchamp pour sa contribution à la croissance de la Municipalité de Pointe-Calumet et à l'amélioration de la qualité de vie de la population.

ADOPTÉE

13-11-217

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 425-02-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 425-07 CONCERNANT LES ANIMAUX

Un avis de motion est donné par le conseiller, Alexander Tomeo, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 425-07 concernant les animaux, afin de modifier le premier paragraphe de l'article 9 afin d'y ajouter l'interdiction de nourrir un animal sauvage. Le conseil demande dispense de lecture de ce règlement.

13-11-218

ENTENTE DE PARTENARIAT QUÉBEC-MUNICIPALITÉS/APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte la volonté de l'ensemble des élus municipaux pour que les municipalités soient considérées comme un véritable palier de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière campagne électorale d'août 2012, la Première ministre du Québec, Madame Pauline Marois, prenait l'engagement de rembourser aux municipalités 100% de la TVQ qu'elles paient;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), de concert avec les autres partenaires municipaux, a entrepris le printemps passé les négociations en vue du renouvellement de l'Entente Québec-municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu en juin dernier de reporter l'Entente Québec-municipalités et de reprendre celle-ci après les élections municipales de novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2014, l'UMQ demandait au gouvernement du Québec de reporter l'Entente selon les mêmes modalités qu'en 2013, spécifiquement de conserver le traitement comptable du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités qui prend actuellement la forme d'un revenu général;

CONSIDÉRANT QUE l'entente d'harmonisation sur la taxe de vente du Québec, conclut entre les gouvernements du Canada et du Québec en septembre 2011, oblige le gouvernement du Québec à respecter, dès le 1^{er} janvier 2014, les paramètres d'harmonisation et donc à transférer le traitement comptable du remboursement de la TVQ aux municipalités sous la forme d'un crédit sur intrants;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont jamais pris part à ces négociations malgré l'impact de cette entente sur ses relations financières avec le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le changement de traitement comptable du remboursement de la TVQ se traduit par des impacts budgétaires et fiscaux majeurs pour les municipalités de plus de 200 millions de dollars sur les budgets municipaux de 2014 qui devront être ultimement assumés par les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la situation financière des municipalités du Québec est également fragilisée par l'ampleur de leur déficit des régimes de retraite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'APPUYER les démarches prises par l'UMQ et visant à :

- dénoncer le changement dans les modalités de l'Entente touchant le remboursement de la TVQ qui aura des impacts majeurs pour les budgets municipaux 2014 et ce, découlant d'une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec sans que les municipalités en aient été parties prenantes;
- réitérer auprès du gouvernement sa demande de reporter, pour l'année 2014, l'Entente Québec-municipalités selon les mêmes modalités qu'en 2013 et que le traitement comptable du remboursement de la TVQ demeure sous la forme d'un revenu conformément au libellé de l'Entente;
- demander au gouvernement du Québec de mettre en place une compensation financière aux municipalités pour leur permettre de neutraliser l'impact financier du changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

13-11-219

D'AUTORISER la participation des élus municipaux, pour un montant de 534,63 \$ (taxes incluses), par personne, pour la formation des nouveaux élus, d'une durée de deux (2) jours, donnée par l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11-220

LES CHEVALIERS DE COLOMB/PANIERS DE NOËL/CONTRIBUTION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, pour la préparation de paniers de Noël.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIES EXPRIMÉES

Cette proposition ne recevant pas l'unanimité de la part des membres du conseil, Marie-Claude G. Prud'Homme étant contre, cette résolution est donc adoptée sur division.

13-11-221

LES CHEVALIERS DE COLOMB/GUIGNOLÉE/BARRAGES ROUTIERS/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'ENTÉRINER la lettre transmise à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, les autorisant à faire des barrages routiers le 16 novembre 2013, dans le cadre d'une levée de fonds pour la guignolée 2013.

Les emplacements des barrages sont les suivants :

- Montée de la Baie et rue André-Soucy;
- 13^e Avenue;
- 48^e Avenue;
- 59^e Avenue (au niveau de la piste cyclable).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11-222

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 25^E AVENUE (AU SUD DU CROISSANT BRUNET)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 034,78 \$ à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 25^e Avenue (au sud du Croissant Brunet) (facture # 2399).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 25^E AVENUE (AU SUD DU CROISSANT BRUNET)/DÉCOMPTES PROGRESSIFS #2 ET #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

13-11-223

D'AUTORISER le paiement à la firme Desjardins Excavation Inc., au montant de 20 602,78 \$ (taxes incluses), lequel représente le décompte progressif #2 ainsi qu'un montant de 4 855,79 \$, lequel représente le décompte progressif #3 relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 25^e Avenue (au sud du Croissant Brunet).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11-224

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 32^E AVENUE (STATION DE POMPAGE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement au montant de 8 306,94 \$ à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 32^e Avenue (station de pompage) (facture #2400 – 488,64 \$ et facture #2426 – 7 818,30 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11-225

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 32^E AVENUE (STATION DE POMPAGE)/DÉCOMPTES PROGRESSIFS #1/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 80 873,44 \$ à la firme Desjardins Excavation Inc., lequel représente le décompte progressif #1, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 32^e Avenue (station de pompage).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11-226

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET PAVAGE – MONTÉE DE LA BAIE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LE BOUL. PROULX)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 966,64 \$ à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et pavage – Montée de la Baie (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx) (facture # 2398).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

103

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET PAVAGE – MONTÉE DE LA BAIE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LE BOUL. PROULX)/ DÉCOMPTES PROGRESSIFS #2 ET #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

13-11-227

D'AUTORISER le paiement à la firme Construction Anor (1992) Inc., au montant de 43 708,62 \$ (taxes incluses), lequel représente le décompte progressif #2 ainsi qu'un montant de 12 927,22 \$, lequel représente le décompte progressif #3 relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et pavage – Montée de la Baie (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11-228

FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE NOUVELLES BORNES D'INCENDIE/DÉCOMPTES PROGRESSIFS #1 ET #2/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le paiement à la firme Desjardins Excavation Inc., au montant de 58 607,46 \$ (taxes incluses), lequel représente le décompte progressif #1 ainsi qu'un montant de 3 255,98 \$, lequel représente le décompte progressif #2 relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre de la fourniture et la mise en place de nouvelles bornes d'incendie sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11-229

CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES INC./DROIT DE PASSAGE – PISTE CYCLABLE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER au Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc., un droit de passage sur la piste cyclable, soit à la hauteur de la 1^{ère} Avenue jusqu'à la 60^e Avenue à Pointe-Calumet, afin de permettre aux motoneigistes de circuler dans la continuité du sentier de la Trans-Québec 33 et ce, aux mêmes conditions que l'année précédente et sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-11-230

POMPIER À TEMPS PARTIEL/DÉMISSION/ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ACCEPTER la démission du pompier à temps partiel, Monsieur Yannick Landry, effective le 2 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

13-11-231 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 21h05, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale